RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS



Registre des Arrêtés de la Maire Présidente du Conseil d'Administration

Publié le : 27/03/2025

Besançon

Numéro: RH.25.05.A0057

OBJET: Tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2025 pour la catégorie

La Maire de la Ville de Besançon, Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment les articles L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-30 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les textes régissant les différents statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 4 mars 2020 du Conseil d'Administration déterminant le taux de promotion promus/promouvables pour l'avancement de grade,

Considérant que les agents inscrits sur ce tableau d'avancement satisfont aux obligations d'avancement requises au cours de l'année 2025.

Vu l'adoption des dispositions des lignes directrices de gestion par le Comité Technique du 25 janvier 2021,

ARRÊTE

Article 1er: Le tableau annuel d'avancement de grade pour la catégorie C au titre de l'année 2025 est arrêté ainsi qu'il suit :

Grade d'accès	Nom et prénom de l'agent
Adjoint administratif principal de 1ère classe	CALLERAND Agnès CORDIER Isabelle MILLOUX Valérie SALOMON Isabelle
Adjoint administratif principal de 2ème classe	EL OUAKKAF Houria
Agent social principal de 1ère classe	VUILLEMIN Véronique
Agent social principal de 2ème classe	FAYARD Désirée LACOMBE Corinne RIAL Houda

Article 2 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 3 : Le Directeur Général du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site Internet du CCAS.

Besançon, le 06/02/2025

Le Directeur de la Gestion du Personnel, par délégation,

Laurent GRILLET